

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Subvention pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical en salle d'attente PMI.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône, par l'intermédiaire de sa direction générale adjointe de la solidarité (DGAS), exerce des missions de protection, de prévention et d'insertion.

Au sein de la DGAS, la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique (DPMISP) est chargée de la mise en œuvre de la politique départementale de prévention sanitaire et de protection maternelle et infantile (PMI).

A ce titre, la DPMISP met en place des actions dans ses locaux en partenariat avec des associations.

Depuis 2019, l'association A petits sons a mis en œuvre des ateliers d'éveil musical dans la salle d'attente des consultations PMI des maisons départementales de la solidarité de la Viste, du site du Castellas, du Nautile et du Vallon de Malpassé pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents à raison d'un atelier de deux heures tous les quinze jours sur chaque site.

L'objectif de cette action est de permettre aux familles issues de milieux sociaux défavorisés et fréquentant les consultations PMI de bénéficier des apports de la musique (socialisation, motricité fine, langage, jeu...) et vivre ainsi une première approche culturelle avec leurs enfants.

Ces animations en salle d'attente ont aussi pour objectif de créer un espace de socialisation des enfants, de sensibiliser les parents à l'éveil de leurs enfants, de favoriser les échanges entre les familles présentes et de dédramatiser les soins si besoin.

Chaque atelier est animé par un musicien professionnel intervenant musical de la petite enfance de l'association, qui possède les compétences indispensables (connaissance de l'enfant et de son développement, capacité de communication avec les parents, conscience de la relation parents/enfants) assisté de l'éducatrice de jeunes enfants de la DPMISP. Le musicien apporte le matériel musical nécessaire au déroulement de l'atelier.

Afin de formaliser ce partenariat, la délibération n° 2 de la Commission permanente du 8 février 2019 a autorisé la signature d'une convention entre l'association A Petits sons et le Département, fixant à 7 000 € le montant de la subvention départementale pour la mise en œuvre de cette action.

Au vu du bilan très positif de cette action, et du partenariat socio-éducatif de grande qualité, il est proposé pour 2020, de signer un avenant portant à 8 000 € le montant de la subvention, afin de permettre d'organiser des ateliers supplémentaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL